

MÀJ : 19/10/2020

RÉALISER UN ÉTAT INITIAL SATISFAISANT Mener des expertises ciblées sur les continuités et les fonctionnalités dans la planification

Domaine : **Urbanisme**

Procédures : **toutes procédures**

Contexte

La planification permet d'inscrire le territoire dans une logique d'aménagement intégratrice des différents enjeux. Elle offre des outils efficaces en faveur de la biodiversité notamment en matière de préservation des continuités et fonctionnalités écologiques. De plus, la protection de la biodiversité et la remise en bon état des continuités écologiques figure parmi les objectifs de l'action des collectivités publiques.

L'identification d'une Trame Verte et Bleue dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) nécessite de mettre en œuvre des méthodes dédiées, adaptées au contexte local, selon les responsabilités et la connaissance de la TVB.

Définitions et notions clés

- **Réservoirs de Biodiversité (RB)** : les réservoirs sont des zones riches en biodiversité ayant une surface suffisante. Les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur **cycle de vie** ; les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement ; ces espaces accueillent également des noyaux de populations d'espèces.

- **Corridors Biologiques (CB)** : les corridors biologiques ou corridors écologiques assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité. Ils permettent l'**accomplissement** du cycle de vie des espèces, en garantissant les déplacements. Ces corridors peuvent être linéaires, discontinus (« en pas japonais ») ou paysagers.

Les **continuités écologiques** sont l'ensemble (RB + CB). La politique **Trame Verte et Bleue** (TVB) est la transcription de ces continuités dans les documents nationaux, régionaux ou locaux à des fins de préservation et de remise en bon état. Deux trames et cinq sous-trames sont définies nationalement : On distingue la trame **verte**, relative aux continuités terrestres (ex : haies, bosquets, prairies) et la trame **bleue** qui concerne les cours d'eau, plans d'eau et zones humides. Ces trames se divisent en **sous-trames** : milieux **boisés**, milieux **ouverts**, milieux **humides**, **cours d'eau** et milieux **littoraux**. Voir également la page de la DREAL sur la TVB.

D'autres trames sont mises en œuvre volontairement par de plus en plus d'acteurs (de la plus fréquente à la plus expérimentale) :

- La trame « **noire** » pour les espèces sensibles aux éclairages artificiels ;
- La trame « **brune** » pour les espèces du sol ;
- La trame « **blanche** » pour les espèces sensibles au bruit.

- **Fonctionnalité** : cette notion complexe doit être appréciée à la fois au niveau des **éléments** du paysage (fournissant ressources et habitats pour les espèces) et de leur **agencement** (permettant ou non le déplacement ; voir le rapport du MNHN de 2014).

Références réglementaires :

- Article L101-2, 6^{ème} du Code de l'Urbanisme
Objectif de bon état des continuités écologiques
- Art. L. 371-1 et suivants du Code de l'Environnement
TVB, ONTVB, CRTVB et SRADDET
- Décret 2019-1400
Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

Fiches liées :

F001
F009
F012

IMPACTS

MESURES
ERCA

FICHES
TRANSVERSALES

Définitions et notions clés (suite)

La fonctionnalité d'une continuité écologique recouvre des notions de **qualité, diversité, structure, interaction et densité** des milieux. Plus un secteur est riche et dense en milieux favorables aux continuités écologiques, plus il est dit « fonctionnel ». La notion de fonctionnalité renvoie à l'objectif de préservation des **flux** nécessaires au vivant à toutes ses échelles.

L'accomplissement de cette fonction est fortement dépendante des exigences écologiques des espèces pour leur mobilité. Le maintien de la fonctionnalité est essentiel au maintien des espèces.

- **Fragmentation** : les éléments fragmentants englobent tout phénomène artificiel de morcellement, de coupure, de réduction de la surface ou de la fonctionnalité d'un espace. Les principales sources de fragmentation sont liées aux infrastructures de transport, à l'urbanisation, aux seuils des cours d'eau, à la pollution lumineuse, et à la banalisation des paysages (arrachage de haies, comblement de mares par exemple). La fragmentation s'analyse par sous-trame (par exemple, une rivière peut être un obstacle infranchissable pour des espèces des milieux terrestres).

Attendus des Services de l'État

- Lire les continuités écologiques (fonctionnalité et interactions des écosystèmes) **à l'échelle du territoire** en allant au-delà de l'approche régionale.
- Identifier la responsabilité du territoire en matière de biodiversité par une lecture intégratrice et anticiper la définition du PADD en s'appuyant sur les **richesses et les atouts naturels** du territoire comme support de développement et d'aménagement du territoire.
- Porter une attention particulière aux cours d'eau, haies bocagères, aux mares et aux zones humides.
- Avoir les données SIG des composantes de la TVB (non obligatoire mais préconisé).

Objectifs pour le porteur de projet

- Intégrer les fonctionnalités écologiques dans la **démarche** de construction du document d'urbanisme.
- Connaître les ressources naturelles et le cadre de vie et les présenter au travers d'une **TVB locale**.
- Anticiper les risques et les menaces pouvant peser sur les continuités écologiques et les services écosystémiques du territoire.
- Restituer au plan **cartographique** les continuités écologiques locales, ainsi que des éléments **fragmentants**.
- Justifier le choix de la méthode retenue.

Modalités
de réalisation**Compiler la donnée disponible en matière de continuités écologiques (voir Fiche 009)****Identifier, cartographier et hiérarchiser les continuités écologiques**

Les continuités écologiques doivent être identifiées dès l'étape de diagnostic de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les cartes du Porter à connaissance (PAC) de l'État sur la TVB sont des éléments de cadrage régional, à compléter par une **approche à l'échelle locale**. Les données cartographiques du PAC sur la TVB sont importantes pour évaluer la responsabilité d'un territoire par rapport à la fonctionnalité des écosystèmes à une échelle supra-communale. Elles sont toutefois à compléter par une analyse à l'échelle plus fine :

1. Affiner la connaissance des continuités écologiques du territoire via une étude cartographique (orthophotographie), le dire d'expert et/ou la modélisation et, idéalement en lien avec un travail de terrain ;
 1. Identifier les espèces présentes et leurs modes de déplacements, leurs rayons de déplacement, les habitats occupés/d'intérêts ;
 2. Définir des guildes, groupes d'espèces représentatifs ;
 3. Identifier les réservoirs et les corridors qui les relient à l'échelle locale ;
 4. Mettre en évidence les secteurs où les réservoirs de biodiversité et les corridors biologiques risquent d'être interrompus ;
 5. Assurer un lien avec les services écosystémiques et avec les espèces potentielles (bibliographie) et présentes (expertises) ;
2. Hiérarchiser les réservoirs de biodiversité et corridors locaux et préciser les enjeux afférents au regard du contexte territorial ;
3. Concerter avec les acteurs du territoire pour aboutir à une conciliation des activités humaines avec les enjeux écologiques.

Mettre en œuvre des mesures de préservation des fonctionnalités majeures du territoire (voir fiche 012)

Prendre les mesures adaptées pour assurer la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Illustration
ZoomZoom sur un PLU :

Sont identifiés localement :

- Les zones de transit, les corridors de déplacement ;
- Les zones de thermorégulation et de reproduction.

On retrouve dans l'analyse des impacts du projet :

- Les perturbations de la trame noire liées à l'éclairage ;
- La fragmentation des habitats.

Pour les zones humides, une analyse des fonctions selon la méthode de l'ONEMA (méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides) a été réalisée. Y sont étudiées les fonctions d'accomplissement du cycle biologique des espèces à travers les habitats comme supports mais aussi la connectivité.

Points de vigilance

Ai-je intégré et pris en compte les **études locales déjà existantes** sur mon territoire mais aussi sur les territoires voisins (cohérence des continuités au-delà des limites administratives) ?

Ai-je identifié les **continuités qui sont fonctionnelles** ? Ai-je prévu des mesures pour **restaurer la fonctionnalité** de certains corridors importants dégradés (en lien avec F012) ?

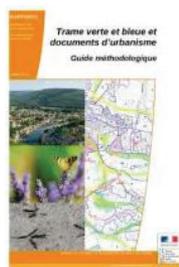
Acteurs et ressources

Centre de ressources national Trame verte et bleue : <http://www.trameverteetbleue.fr/>

Un atlas cartographique des continuités écologiques des Hauts-de-France est accessible dans l'annexe 3 du SRADDET.

Des données supplémentaires sur la nature et les paysages font partie du Porter À Connaissance de l'État, et notamment les données issues des diagnostics des SRCE (accessibles via le site internet de la DREAL).

Pour aller plus loin



Trame verte et bleue et documents d'urbanisme - Guide méthodologique, MEDDE 2014 :

<http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/trame-verte-bleue-documents-urbanisme-guide-methodologique>



Guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides, Onema, MNHN & al. 2016 :

<http://www.zones-humides.org/guide-de-la-m%C3%A9thode-nationale-d%C3%A9valuation-des-fonctions-des-zones-humides>



Voir aussi l'article PNR CMO : cartographie de la TVB à travers l'outil Simoiko :

<https://blog.defi-ecologique.com/simulation-impact-environnemental-vivant/>